

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les effets des mesures prévues par le
décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 9 mars 2021**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 30 juin 2025 à la Salle du Bulletin, rue Cité-Devant 13, dans le bâtiment du Parlement cantonal à Lausanne. Présidée par Mme la députée M. Thalmann, également rapporteuse, elle était composée de Mmes les députées V. Pilault et M. Ryf ainsi que de MM. les députés V. Bonvin, G. Bovay, V. Christe, J. Desmeules, L. Miéville, J.-V. de Saussure, P. Simonin, C. Weissert et M. Wyssa. M. le député P.-A. Romanens était excusé.

Ont participé à cette séance Mme la conseillère d'Etat Ch. Luisier Brodard, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et Mme L. Jobin, cheffe du Bureau d'information et de communication (BIC).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La conseillère d'Etat :

■ rappelle :

- le contexte délicat dans lequel se trouvent les médias : mutation numérique (baisse des abonnements papier et hausse des abonnements numériques et gratuits), baisse des revenus publicitaires (disparition de l'entreprise Publicitas, etc.), disparition de divers journaux papier (L'hebdo, Le régional, Le journal de Moudon) respectivement de leurs versions papiers (20 Minutes, Le Matin) ;
- les objectifs visés par le décret, soit :
 - ▢ assurer la continuité de la couverture de l'actualité vaudoise ;
 - ▢ préserver la diversité médiatique en soutenant les titres de presse généraliste ;
 - ▢ éviter des fermetures et des licenciements et ;
 - ▢ encourager la participation de la population au débat démocratique, notamment en incitant les jeunes à s'informer au niveau local et à se former leur propre opinion.

■ précise les points suivants :

- le rapport intermédiaire fait le point de la situation, tel que prévu dans le Décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 9 mars 2021, entré en vigueur le 1^{er} juin 2021 qui alloue un montant de CHF 6'278'000.- sur une période de 5 ans ;
- le rapport final sera publié en 2026, le décret prenant fin au 31 mai 2026 ; il présentera non seulement le bilan mais aussi une vision prospective vu le marasme ambiant et le risque d'effondrement des médias locaux ;
- la poursuite de cette aide aux médias fera l'objet d'une analyse approfondie à l'aune des discussions parlementaires, de l'évaluation ainsi que des finances ;

- 9 médias ont été retenus (locaux et régionaux), à l'exclusion du Nouvelliste (qui n'a pas son siège dans le Canton de Vaud) et 24heures qui s'est retiré en 2024.

Le rapport porte sur la période 2021-2024 et présente des tableaux ventilés en fonction du type de mesure et des montants déployés, par année, et relève les points suivants :

- les mesures mises en place ont permis de stabiliser la presse locale, de préserver la diversité médiatique, malgré la succession de crises (baisse du marché publicitaire, COVID, hausse des coûts de distribution et d'énergie, fermeture de l'imprimerie de Bussigny, baisse des aides fédérales, etc.) ;
- les montants alloués sont en adéquation avec les problèmes rencontrés par les hebdomadaires locaux ;
- l'aide accordée est subsidiaire et indirecte et porte sur les médias locaux, l'aide aux médias cantonaux et régionaux nécessitant un financement plus important pour éviter des licenciements ;
- les annonces constituent une aide bienvenue, qui fonctionne bien à court terme, mais ne permet pas de sauver les médias à long terme ;
- l'agence Keystone ATS fournit un stock d'informations largement relayé et très apprécié, pour un montant annuel de CHF 100'000.- par an ;
- le soutien à la formation des journalistes a permis de soutenir 17 stagiaires depuis 2021, pour un montant annuel de CHF 40'000.- ;
- l'éducation aux médias ou l'aide à la formation pourrait être réévaluée ; des packs médias ont été mis à disposition des écoles, mais il n'est pas possible d'en évaluer l'impact vu l'absence d'indicateurs ;
- il a été renoncé à mettre en place un kiosque numérique, vu les conclusions de l'étude menée sur les habitudes de consommation des jeunes, ces derniers n'étant pas prêts à payer pour accéder aux plateformes existantes ; la plateforme Check, lancée en lieu et place en octobre 2024 sur Instagram, Tiktok et Mastodon connaît une belle progression. Dix médias locaux y contribuent, contre une rétribution annuelle de CHF 10'000.- par an et par média. Un contrat de prestations qui comprend une charte rédactionnelle permet de garantir l'indépendance des médias et de les cadrer. L'objectif fixé est largement atteint, avec plus de 11'000 abonnés sur Instagram, 18'000 sur Tiktok où certaines vidéos peuvent atteindre jusqu'à 60'000 vues. L'idée est de laisser les journaux prendre le contrôle de ces médias, en publiant des posts. Il est constaté que de nombreux jeunes souhaitent participer à Check.

3. DISCUSSION GENERALE

Les points suivants sont abordés :

- Encarts publicitaires : il est précisé qu'ils ne concernent que les publicités imprimées, à l'exception de la période COVID où des encarts ont paru sur le site internet de 20 Minutes ;
- Plateforme Check : plusieurs député.e.s relèvent son contenu qualitatif, son impact sur les jeunes - vu le changement de paradigme qui les voit consulter quasi uniquement les réseaux sociaux et leur méconnaissance des autres médias - ainsi que son potentiel de développement
- Aide à la distribution de journaux : il est relevé que cette aide fédérale est à la merci de La Poste, qui augmente les frais postaux absorbant ainsi l'augmentation de la subvention (les frais postaux sont passés de CHF 400'000.- à 750'000.- dans la région nord vaudois et La Poste a refusé une aide pour la distribution de l'édition de tout ménage du jeudi), et que cette dernière a asséché le domaine (cessation de l'activité du Bureau vaudois d'adresses (BVA) ;
- Collaboration avec le Département de la formation : les packs médias sont gérés uniquement par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Le département envisage de travailler avec les médias qui fourmillent d'idées de collaboration avec l'école (séances d'information, interventions auprès des écoles de leurs districts ou de leur ville, etc.) alors que le nouveau bâtiment de la RTS comprend un espace dédié à la médiation culturelle, qui accueillera notamment les classes ;
- Financement des mesures et avenir de l'aide à la presse :
 - un.e député.e estime que les montants sont bien répartis alors qu'un.e autre relève qu'il conviendrait d'augmenter le faible montant alloué au soutien à la formation (CHF 4'800.- pour 2026) ;
 - situation financière : CHF 3'800'000.- alloués au 31 décembre 2024 sur CHF 6'278'000, soit 61% de l'enveloppe totale, le solde étant selon toute vraisemblance épuisé d'ici 2026 ;
 - le financement est assuré jusqu'au mois de mai 2026 et des réflexions sont menées quant à la manière de prolonger ces aides (budget de fonctionnement versus EMPD) ;

- l'ETP alloué au sein de la Chancellerie sera remis en question en cas de cessation des aides à la presse en 2026 ;
- un.e député.e estime que la préservation de la diversité médiatique ne peut dépendre d'un subventionnement pérenne de la presse, qu'elle soit indirecte ou subsidiaire, afin de préserver la confiance du public ; il invite le CE à faire le tri, notamment au vu du contexte financier, et à envisager des conventions d'objectifs ou des subventionnements dégressifs.

4. VOTE DE LA COMMISSION

La commission prend acte du rapport intermédiaire.

Pully, le 22 septembre 2025

*La rapporteuse :
(Signé) Muriel Thalmann*